

Nemours, ville active

ARGENT
SOLIDAIRE

*Microcrédit
personnel
garanti*

Le Centre Communal
d'Action Sociale





➤ Qu'est-ce que le microcrédit ?

C'est un prêt accordé à des personnes à faibles revenus, habituellement exclues du système bancaire traditionnel, pour financer des projets permettant leur insertion sociale et professionnelle.

Il est le fruit d'un partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le Crédit Mutuel et la Caisse des Dépôts.

➤ Des rôles partagés

➤ Le CCAS

A pour sa part un rôle de garant et de médiateur entre la banque et les personnes en difficulté financière, pour les aider à formaliser une demande et à obtenir un prêt, dans l'objectif de favoriser leur responsabilisation et leur autonomie. Ils se trouvent alors acteurs de leur projet et candidats à un engagement vis-à-vis de l'organisme bancaire prêteur.

➤ Le Crédit Mutuel

Aura un rôle de supervision du diagnostic financier et de mise en place des produits bancaires adaptés. C'est à lui que reviendra la décision d'octroyer le prêt demandé, après transmission d'un avis social circonstancié du CCAS

En partenariat avec le

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr

et la



DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL

➤ A qui s'adresse t-il ?

- **Aux personnes reconnues fragiles financièrement**, bénéficiaires du RSA, allocataires des minima sociaux, travailleurs pauvres, salariés à titre précaires.
- **Aux personnes rattachées à un statut provisoire**, étudiants, apprentis, jeunes travailleurs.
- **Aux personnes marquées par un accident de la vie**, tel qu'une rupture professionnelle ou de vie familiale (chômage, divorce, maladie).



➤ A quoi sert t-il ?

Il vise à financer des projets individuels qui favorisent l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle. Les besoins recensés qui pourront faire l'objet d'un microcrédit s'articulent autour de trois thématiques :

- **Le logement**, caution d'entrée, frais d'installation, les trois mois loyers nécessaires pour prétendre au bénéfice du Fonds de Solidarité Logement, charges d'eau et d'énergie, équipement, aménagement pour les personnes handicapées.
- **L'emploi et la mobilité**, formation professionnelle, prêt étudiant, permis de conduire, acquisition ou réparation d'un moyen de locomotion ou de matériel informatique)
- **La famille**, financement des cantines scolaires, frais de santé.

Sont exclus de ce dispositif les frais de téléphone, les remboursements d'un prêt préalablement contracté ainsi que les frais d'obsèques puisque ces derniers sont déjà pris en charge au titre du secours exceptionnel accordé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).



Nemours, ville active

➤ Comment mettre en place un microcrédit ?

➤ **Le prêt est souscrit à la banque** après un diagnostic social réalisé par un agent du CCAS, les usagers seront aidés dans la constitution du dossier de prêt par ce travailleur social.

➤ **L'accompagnement social** effectué par l'agent du C.C.A.S doit permettre d'évaluer le projet et la capacité à rembourser des emprunteurs car le microcrédit solidaire permet de répondre à des besoins mais il intègre également la capacité de remboursement.

Cet accompagnement continue donc pendant toute la durée du remboursement, qui peut aller jusqu'à 24 mois, puisque le travailleur social sera chargé de veiller au respect du paiement des échéances de remboursement par l'usager qui devra régulièrement informer son référent de l'évolution de son projet.

➤ **Prenez rendez-vous**
avec le CCAS de Nemours au 01 74 80 00 30



➤ Consultez les autres guides du CCAS



➤ Le guide des services



➤ Point d'accès au droit



➤ Le droit au logement



➤ Relais Assistantes Maternelles



➤ Accueil Enfants-Parents



➤ Repas à domicile



➤ Centre Social La Mosaïque



➤ Maintien à domicile

www.nemours.fr

Centre Communal d'Action Sociale

8 bis rue Hedelin - B.P. 131

77791 Nemours Cedex

Tél. : 01 74 80 00 30 - Fax : 01 74 80 00 39

Horaires d'ouverture :

Le lundi de 13h30 à 17h30.

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Fermé au public le lundi matin.



Nemours
ville active